



Arrêté portant autorisation de stationnement d'un taxi n° 007-2026

Le maire de la commune de Parisot

VU les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-3 et L 2213-6 du code général des collectivités territoriales

VU les articles L 3121-1 et suivants, L 3124-1 et suivants et R 3121-1 et suivants du code des transports,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 avril 2020 portant règlement général de police des taxis dans le département du Tarn ;

Vu la délibération n° DE_057_2026 du 03 septembre 2026 approuvant l'autorisation de créer une autorisation de stationnement de taxi sur la commune de Parisot ;

VU la demande d'autorisation de stationnement d'un taxi en date du 10 juin 2026 ;

Arrêté

Article 1er : M SOULIÉ Joël est autorisé à faire stationner un taxi immatriculé n° GE 325 PE, marque, modèle Renault grand Scénic 3, à l'emplacement 30 Route du Pastel 81310 Parisot en attente de la clientèle, à compter du 21/09/2026, dans le respect des règles fixées par les textes susvisés.

Article 2 : -Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du Tarn.

Fait à Parisot, le 15/09/2026

Le Maire

Sébastien CHARRUYER

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Sébastien Charruyer", is written over a horizontal line.

